

**NUMERO DE REGISTRE: 416**

**NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE**

Date de soumission : 24/09/2008

Numéro de dossier : 2008-570

Institution : Comité économique et social européen

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001<sup>(1)</sup>

*(1) OJ L 8, 12.01.2001*

**INFORMATIONS NECESSAIRES (2)**

*(2) Merci de joindre tout document utile*

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Responsable : M. Erik MADSEN - BVS 343 -, CU "PER" - responsables délégués : M. Nadin-Murphy - BVS 352 - resp. secteur "Agents", S. Le Vourch - BVS 353, gestionnaire, B. Pagnier BVS 353, gestionnaire, F. Mezdour, gestionnaire BVS 351 )

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel

Unité "Recrutement / Carrières / formation", Direction des Ressources humaines et financières

3/ Intitulé du traitement

Traitement des candidatures spontanées

Brève description de l'opération de traitement : réception, réponse, stockage des candidatures spontanées + cv à des contrats non permanents d'agents. Alimentation d'un fichier excell tenant lieu de base de données, enregistrant séquentiellement les candidatures + réponse + les informations résumées du CV.

4/ La ou les finalités du traitement

Exploitation des candidatures spontanées en vue du recrutement d'agents contractuels ou temporaires et diffusion aux services demandeurs. L'opération a également pour but d'informer les personnes de la bonne réception et du suivi apporté à leur candidature.

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

Toute personne candidate à un emploi non permanent au sein du CESE.

6/ Description des données ou des catégories de données (en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données)

Toute donnée figurant habituellement sur un CV, à savoir : nom, prénom, adresse de résidence, adresse email, genre, nationalité, date et lieu de naissance, téléphone, diplômes, expérience professionnelle, compétences spécifiques (IT ou langues)

7/ Informations destinées aux personnes concernées

La réponse standard envoyée stipule dans son texte que "le contenu du CV est traité dans le respect du Règlement CE N° 45/2001 relatif à la protection des données à caractère personnel".

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées (*droits d'accès, de faire rectifier, de faire verrouiller, de faire effacer, d'opposition*)

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits selon le règlement (CE) 45/2001 à tout moment sur simple demande adressée au responsable.

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Actuellement, traitement exclusivement manuel. Il est envisagé dans le courant de l'année 2008 de remplacer le système actuel par un système de dépôt de candidatures "on-line" alimentant une base de données. Les informations seront alors traitées principalement de manière automatisée. Il appartiendra aux candidats d'encoder directement leurs données via le site approprié, ce qui leur permettra d'accéder et de modifier directement leurs données.

10/ Support de stockage des données

Support électronique (tableau excell) et classement papier : lettre/mail de motivation, réponse, CV

11/ Base légale et licéité du traitement

Décision n° 074/05 A relatives aux procédures régissant l'engagement et l'emploi des agents contractuels au CESE et Lignes Directrices DRHF 001/08 relatives à l'engagement des agents temporaires. Ce traitement répond aux nécessités de gestion administrative de personnel non permanent, les données récoltées étant exclusivement utilisées à cet effet.

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Tout service faisant appel à la DRHF pour la recherche de profils en vue d'un recrutement. (Directeurs, CU, ou leurs délégués)

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

Pour le classement physique, les lettres de motivation, CVs et réponses sont conservés pour une durée d'un an à partir de leur réception, avant destruction propre aux documents confidentiels (shredding). Le tableau excell conserve les données enregistrées dans une limite de 2 ans

13 a/ Dates limites pour le verrouillage et l'effacement des différentes catégories de données (après requête légitime de la personne concernée)

*(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)*

VERROUILLAGE : 3 mois à partir de la réception de la demande

EFFACEMENT: 3 mois à partir de la réception de la demande

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

La conservation sans limite temporelle du tableau excell a une finalité historique et statistique. Les données personnelles ne font cependant pas l'objet d'un cryptage ni d'une anonymisation.

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales  
Néant

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable : *(Merci de décrire le traitement)*:

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

Les candidatures spontanées sont généralement envoyées par leurs expéditeurs à des destinataires multiples. Cette circulation très large présente donc des risques potentiels d'un usage inadéquat des données personnelles qu'elles contiennent, échappant au contrôle du secteur en charge du traitement des candidatures spontanées.

LIEU ET DATE: Bruxelles, 24 septembre 2008

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Maria Arsene

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: CESE